

tivateurs ont faites, et qu'il comprendra que le gouvernement ne peut plus se moquer d'eux, et les traiter avec indifférence, comme il l'a fait dans le passé. J'espère que les satisfera plus avec des leures, mais qu'ils insisteront pour que l'on fasse des changements radicaux. Ils continueront à revendiquer leurs droits et leurs privilèges, jusqu'à ce que le gouvernement les leur ait accordés. Les manufacturiers du pays leur ont donné un très bon exemple. Tous les ans, les manufacturiers ont fait valoir leurs intérêts auprès du gouvernement, et nous ne savons pas que ce dernier leur ait jamais refusé d'augmenter les droits quand ils le demandaient. Ils ont enseigné aux cultivateurs qu'ils doivent se liquer pour se protéger, et que s'ils ne font pas cela, le gouvernement négligera leurs intérêts, et qu'ils ne seront pas mieux dans dix ans qu'aujourd'hui.

Si les cultivateurs se liguent, comme ils semblent vouloir le faire dans leurs cercles agricoles, s'ils font valoir leurs réclamations auprès du gouvernement, ce dernier sera obligé d'accéder à leurs demandes.

Je suis excessivement peiné d'avouer que la classe agricole du pays est dans un état déplorable. Il est très regrettable, en vérité, que les cultivateurs soient aussi embarrassés qu'ils le sont dans leurs affaires.

Je sais que les honorables députés de la droite cherchent, depuis des années, à persuader la chambre et le pays que les déclarations que nous avons faites au sujet des embarras financiers des cultivateurs étaient fausses; mais l'expérience de chaque jour nous prouve que ces déclarations au sujet des effets pernicieux du tarif sur la classe agricole, se sont pleinement réalisées. Il est très évident que cette politique attaque leurs intérêts par la base et tend à les appauvrir chaque année.

Tous les députés de la gauche devraient demander que l'on fit, dans le tarif, des changements qui puissent améliorer jusqu'à un certain point la condition des malheureux cultivateurs du pays, et qui puissent leur donner les moyens de pouvoir gagner leur vie.

Je n'ai pas de doute que, tôt ou tard, le gouvernement sera obligé d'accorder aux cultivateurs le droit d'importer en franchise tout ce dont ils auront besoin. Après la discussion que nous avons eue aujourd'hui, je crois que le gouvernement devrait considérer l'opportunité d'abolir les droits sur le maïs importé pour la nourriture des animaux.

Je ne demande pas que le maïs soit admis en franchise pour les distillateurs, mais si vous admettez en franchise les maïs dont les cultivateurs ont besoin, vous pourrez facilement combler le déficit en augmentant les droits sur les boissons. La chambre ne ferait que remplir un devoir envers les cultivateurs du pays, et ne ferait que leur accorder ce qu'ils ont droit d'avoir, si elle les relevait de l'asservissement auquel ils ont été soumis depuis si longtemps. Si le gouvernement leur enlevait le lourd fardeau qu'il leur a imposé, je n'ai pas de doute qu'avant plusieurs années, ils se trouveraient dans une bien meilleure position.

Comme je l'ai déjà dit, la culture du blé a eu son temps dans Ontario et, dans toute la Confédération, cette culture se trouve aujourd'hui limitée au Nord-Ouest. Nos cultivateurs doivent par conséquent se livrer à l'élevage des animaux, et si nous les encourageons dans cette industrie, si nous abattons les barrières qui les empêchent de réussir, je n'ai

pas de doute que le succès couronnera leurs efforts. Nous voyons, d'après les rapports, que nos troupeaux augmentent chaque année, et que nos exportations de moutons et de chevaux aux Etats-Unis augmentent rapidement. Si nous ne pouvons permettre au cultivateur d'abandonner la culture du grain pour se livrer à l'élevage des animaux, j'ai bien peu d'espérance qu'il puisse sortir des difficultés qui l'entourent.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire ces quelques remarques, vu que je représente un comté agricole, et chaque fois qu'il se soulèvera, dans cette chambre, une question qui intéresse les cultivateurs du Canada, je considérerai que c'est un devoir impérieux pour moi de défendre suivant mes faibles moyens, cette classe de la société.

M. SPROULE. En proposant cette résolution, l'honorable député de Brome (M. Fisher) se montre logique comme il l'a toujours été dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires. Il n'y a que quelques jours encore que nous entendions la voix mélodieuse et forte de l'honorable député condamner, en cette chambre, un gouvernement qui permet l'importation du maïs en franchise, quand cette importation est pour la fabrication de l'alcool ou du whiskey. En d'autres termes, le gouvernement fait des remises sur la faible quantité de maïs importé pour la fabrication de l'alcool et du whiskey, lorsque l'on exporte cet alcool ou ce whiskey. Il a blâmé fortement le gouvernement sur ses principes de tempérance. Mais aujourd'hui il demande au gouvernement d'abolir complètement les droits sur le maïs importé non-seulement pour la fabrication du whiskey destiné à l'exportation, mais aussi pour la fabrication du whiskey consommé dans le pays, et cela pour que ce whiskey soit à meilleur marché possible.

Si l'honorable député était logique dans les arguments qu'il a employés alors, il ne l'est pas aujourd'hui. Sa conduite est conforme aux intérêts du parti et les intérêts de la société sont opposés.

L'honorable député de Compton a disséqué ces arguments. Il a commencé par nous dire qu'il n'est qu'un boucher; mais je crois qu'il aurait pu dire qu'il n'est qu'un anatomiste, car il dissèque si bien, que ce qui reste n'en vaut pas la peine.

L'honorable député de Brome (M. Fisher) est réputé être un homme de science—un homme qui analyse ses sujets à un point de vue scientifique et si bien que, suivant le langage des chimistes, il ne reste plus qu'une conglomération.

Un monsieur demandait un jour à un chimiste: "Qu'entendez-vous par une démonstration en chimie?" Le chimiste répondit: "Je m'en vais vous en donner un exemple: prenez un effervescent, ajoutez-y un deliquescent, vous obtiendrez un précipité qui sera une conglomération. Voilà une démonstration." Cela est aussi clair que les arguments scientifiques employés par l'honorable député de Brome en faveur des cultivateurs. Ils ne sont réellement qu'une conglomération.

Que veulent dire les arguments de l'honorable député? Ils veulent dire simplement que le gouvernement devrait permettre l'importation du maïs en franchise. Et dans quel but? Pour les éleveurs d'animaux, dit-il. Et ne peut-être pas hors de propos d'analyser cette motion et de voir jusqu'à quel point elle concerne les intérêts agricoles du